

BOOK

**PARC NATUREL
REGIONAL DES
GRANDS CAUSSES**

**Expositions
de Présentation du
Parc naturel régional
des Grands Causses**

Mur Parapluie



Cette exposition « Mur Parapluie » comprend :

Nombre de panneaux : 1 seule image composée de 6 lés (magnétiques)

Mode de fixation : armature composée de 33 baguettes magnétiques

Rangement : 1 container à roulettes et 1 valise de 3 spots halogène avec 3 prises

Taille : structure courbe de 3m x 4m

Cette exposition est une grande photographie d'un pique-nique familial sur fond de paysage caussenard du Parc naturel régional des Grands Causses, avec quelques informations en chiffre et la situation géographique du territoire.

L'image va être renouvelée.

Exposition
**«Présentation générale
du Parc»**



Nombre de panneaux : 20 cadres aluminium, 20 panneaux PVC

Mode de fixation : 49 connecteurs, 20 tiges de raccord, 12 pieds vérin

Rangement : 2 containers sur roulettes ainsi que 2 valises pour l'éclairage contenant chacune 3 spots halogène, 3 tiges et 3 raccords de spot, 1 prise multiple (3 prises)

Taille : 20 cadres de 1m x 0,77m (soit 2 cadres pour 1 panneau, hauteur 2 m)

Différentes dispositions : d'un seul tenant ou en plusieurs modules (en accordéon, étoile, triangle, carré).

Le visuel de cette exposition va être remis à jour.

Les différents thèmes traités (sur 10 panneaux explicatifs) :

- Origines du Parc naturel régional des Grands Causses (1 panneau)
- Situation géographique et territoire du Parc naturel régional des Grands Causses (1 panneau)
- Histoire et culture sur les Grands Causses (1 panneau)
- Possibilités infinies de loisirs (1 panneau)
- Une nature sauvage (1 panneau)
- Un jardin botanique grandeur nature (1 panneau)
- Des ambassadeurs qui ont la saveur de leur terre d'origine (1 panneau)
- Eaux souterraines, vie intérieure des Grands Causses (1 panneau)
- Haute technologie et tradition sur un même territoire (1 panneau)
- Partenaires, remerciements (1 panneau)

Exposition
Chevalet Accordéon



Réplique en miniature de l'exposition présentation générale du parc

Nombre de panneaux : 2 séries en accordéon de 6 panneaux (format 40 x 28 cm), les panneaux sont constitués de carton haute densité et reliés entre eux, par de la toile de coton enduite.

Mode de fixation : se pose sur une surface plate en accordéon ou appuyer contre un mur.

Rangement : 1 valise de transport destinée à contenir et protéger les panneaux, la valise de dimension 50cm x 35cm x 8cm est réalisée en fibre de bois haute densité et s'ouvre par son milieu.

Disponible en 2 exemplaires

Expositions thématiques

Les Arbres Remarquables



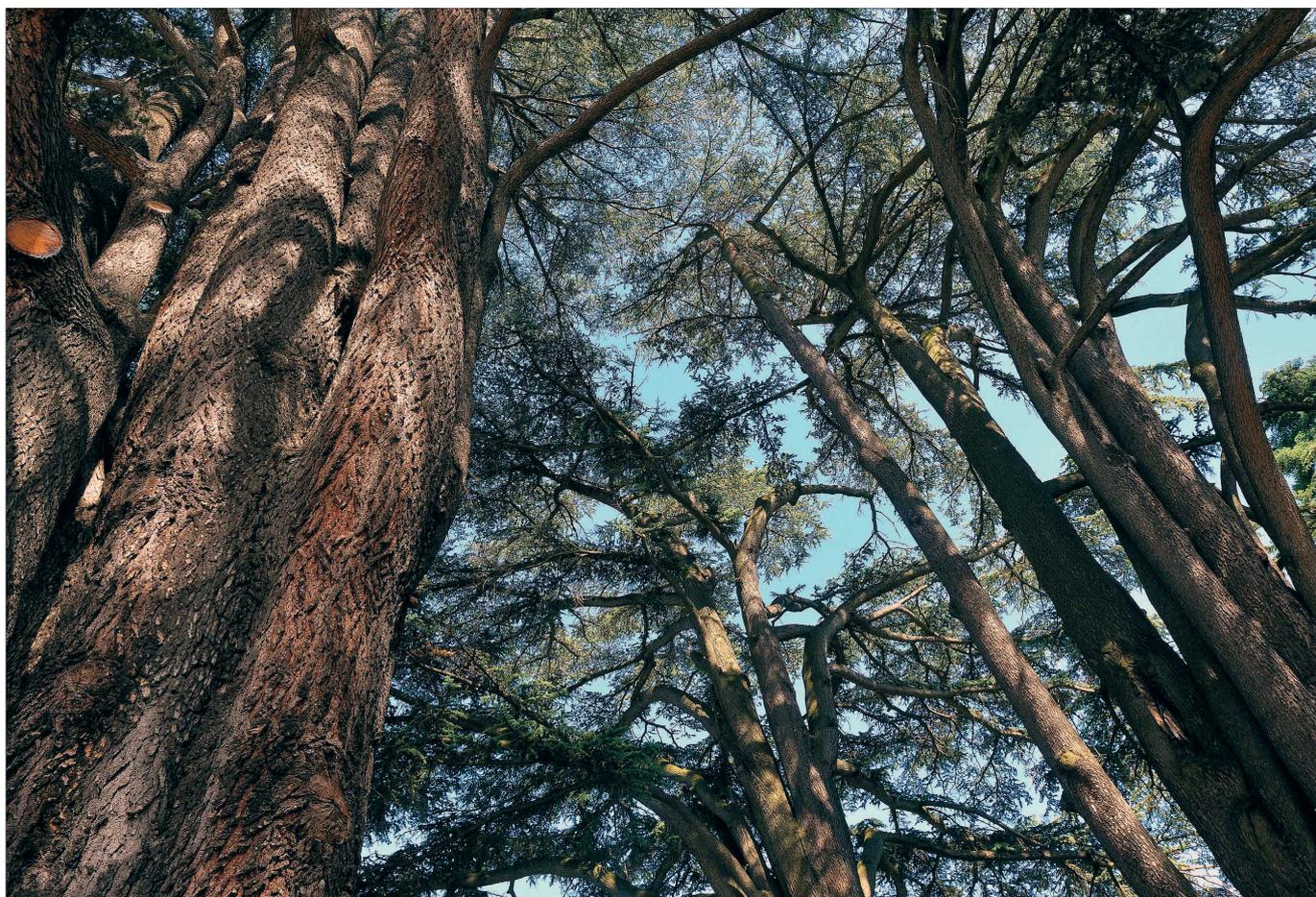
Cèdre Blanc de Californie - Verrières



Hêtres communs - Mauriac



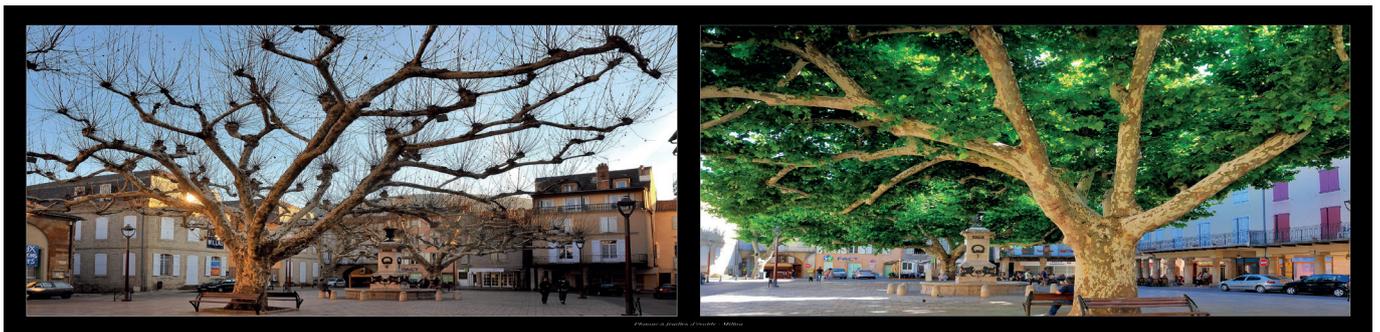
Séquoia géant - Moyrazes



Cèdres du Liban - Millau



Chêne Rubescent - Castelnaud-Pégayrols



Platane à feuilles d'érable - Millau



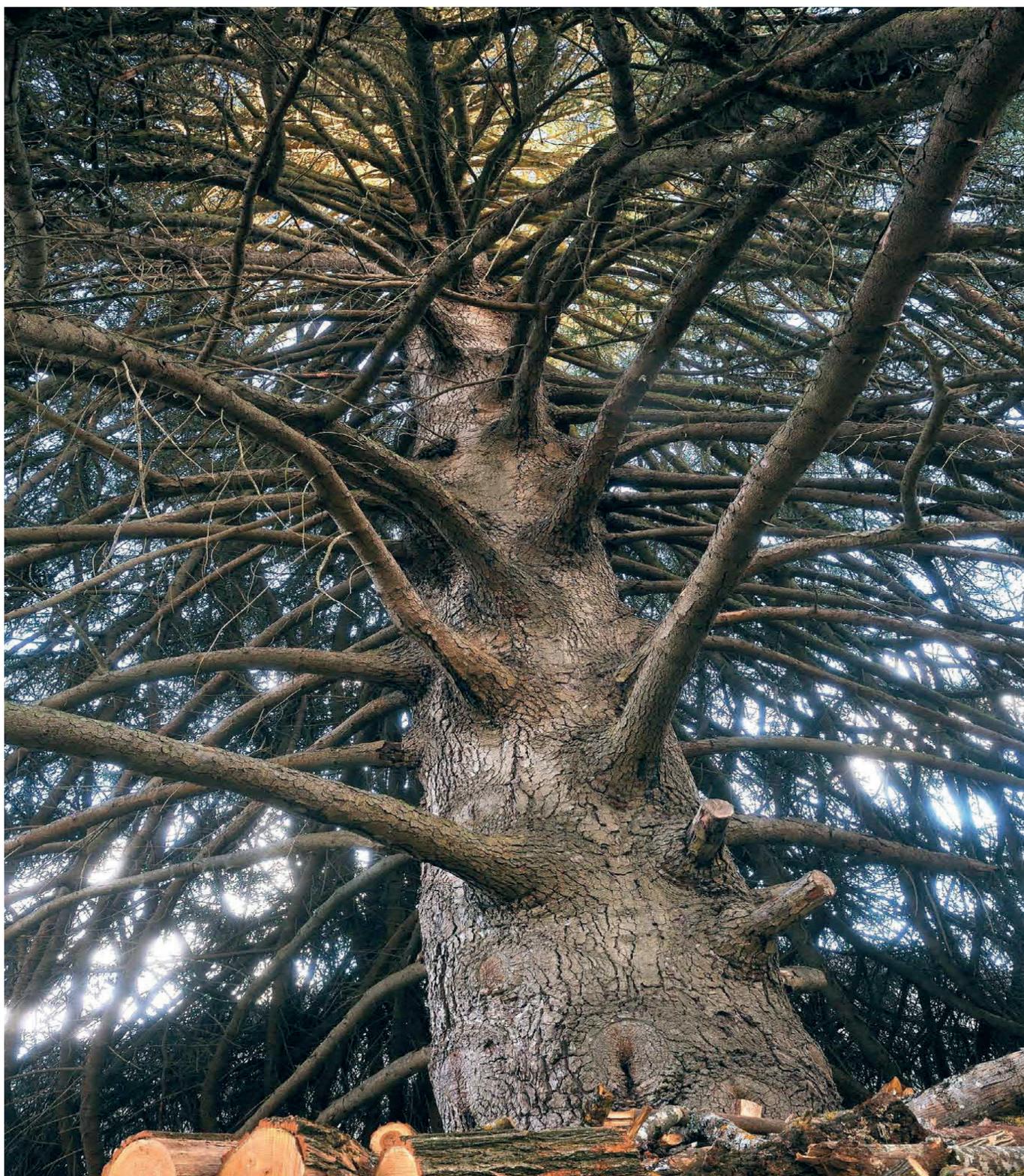
Tilleul à grandes feuilles - St-Arman-des-Côtes



Tilleul à petites feuilles - Le Vibal



Tilleul à grandes feuilles - Brommat



Sapin d'Espagne - Verrieres



Sequoia géant- St Pierre de Bessuéjols



Muriers Blancs- Compeyre



Merisiers - Fôret de Cenomes



Tilleul à petites feuilles- Thérondels

Exposition

«Diagnostic énergétique du territoire»



LE PLAN

LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES par ses activités, par la population qui y réside et qui se déplace, consomme de l'énergie et émet dans l'atmosphère des gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique.

CLIMAT

LE PARC s'EST ENGAGÉ en 2010 dans un Plan Climat Énergie Territorial (ou PCET) dont la finalité est de mener un certain nombre d'actions visant à :
- **RÉDUIRE** les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du territoire et notre dépendance vis-à-vis de l'énergie, - **ADAPTER** le territoire au changement climatique annoncé (il est désormais établi que les impacts ne pourront plus être intégralement évités).

ÉNERGIE TERRITORIAL



LA PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION ACTUELLE

ANALYSE COMMUNE ET CONCERTATION POUR L'ACTION

LE FILM DES FUTURS POSSIBLES

LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE



DU PARC



LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

© Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Échelle des communes: 100 CARTAGÈNE - 10000 - 10000 - 10000 aux Monts.

- Causses
- Gorges
- Avant-causses
- Vallées des avant-causses
- Vallées des monts
- Rougiers
- Vallées des rougiers
- Monts

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES et ses partenaires (de nombreuses réunions de concertations organisées en 2010 et 2011) ont choisi d'inscrire ce travail dans la dynamique nationale et internationale : le Plan Climat du Parc vise à respecter l'objectif européen des 3×20^2 pour 2020 et l'objectif national du Facteur 4^2 , soit $1,8 \text{ tCO}_2\text{e}$ émise par habitant en 2050.

① 20% de consommation d'énergie en moins, 23% de production d'énergies renouvelables, 20% d'émissions de gaz à effet de serre en moins

② réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050

**Matériel disponible au
Parc naturel
régional des
Grands Causses**



Matériel en prêt

Chapiteau



Structure : structure multiforme 3D de 5m x 9m (toit blanc et côtés à rayures grises/blanches).

Mode de fixation : tente doit être piquetée au sol de 16 pieux en fer, de 2,5cm de diamètre sur 50cm de profondeur.

Taille : 5m x 9m soit 45 M² (surface maximum), hauteur 2,30m.

Différents montages : soit en un seul module de 5m x 9m, soit en modules de 3m x 5m (1 seul pignon fermé).

Capacité d'accueil :

- pour personnes debout : 3 personnes par M² soit 135 personnes,
- pour personnes assises : 1 personne par M² soit 45 personnes.

Conditions de prêt :

* Le prêt de ce chapiteau est payant correspondant à une participation financière de 150,00 € pour le montage et le démontage (pour information le coût total de cette mise à disposition a été évaluée à 500 €), et après une demande par écrit précisant la nature de la manifestation et les dates, une fiche de gestion est à retourner, dûment complétée et signée avec une attestation d'assurance garantissant l'équipement ainsi que son utilisation.

* Le montage et le démontage de ce chapiteau sont effectués par 3 agents techniques du Parc, et à la fin de la période de mise à disposition, l'organisateur devra restituer le matériel dans l'état où il lui a été confié à la date convenue. Toute détérioration du matériel sera facturée à l'organisateur selon le coût réel ou bien celui-ci sera remplacé à l'identique par l'organisateur.

* Assurance : l'organisateur s'engage à souscrire tout contrat d'assurance garantissant la valeur de l'équipement mis à disposition ainsi que les utilisateurs ou les marchandises se trouvant dans l'équipement mis à disposition. Pendant toute la durée de mise à disposition, l'organisateur s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le matériel soit toujours bien gardé et dans un bon état d'entretien.

* Sécurité : l'organisateur s'engage à ne modifier en rien le montage effectué par le Parc naturel régional des Grands Causses, ni-même l'environnement dans lequel il a été effectué. L'organisateur devra se conformer aux règles générales de sécurité et plus particulièrement n'autoriser l'usage que si les conditions météorologiques le permettent (vent inférieur à 90 kms/heure et pour la neige moins de 20 kgs/m² soit 4 cm d'épaisseur environ). Si la vitesse du vent dépasse 90 kms/heure, ne pas monter ou débâcher. Dans le cas de chutes de neige abondantes, déneiger par tout moyen approprié.

Parasols



Le Parc possède 45 parasols.

Présentation : un parasol avec un pied (de type parasol de marché, à rayures de coloris blanches et grises)

Mode de fixation : tient avec un pied

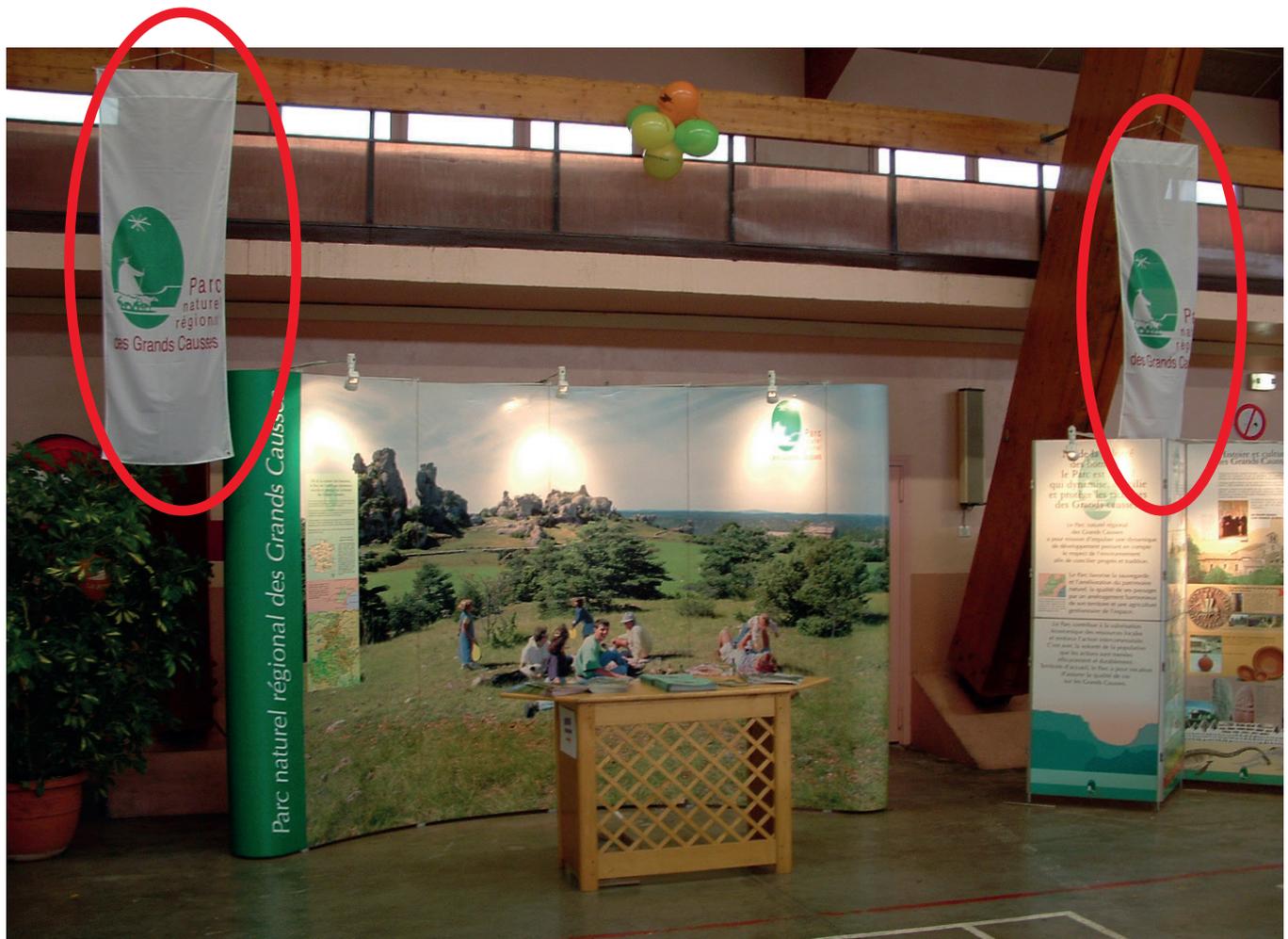
Taille : 3m x 2,50m

Conditions de prêt :

* Le prêt de parasol est à titre gratuit, et après une demande par écrit précisant la nature de la manifestation et les dates, une fiche de gestion est à retourner, dûment complétée et signée.

* L'organisateur s'engage à venir prendre ce matériel au siège du Parc naturel régional des Grands Causses et à le ramener en bon état à la fin de la période d'utilisation. Dans le cas où, au cours de cette période d'utilisation, celui-ci aurait subi des détériorations ou ne pourrait être retourné au Parc, l'organisateur s'engage soit à prendre en charge les frais de réparation correspondants, soit à le rembourser ou à le remplacer à l'identique.

Oriflammes



Nombre : 80 oriflammes

Présentation : oriflammes en polyester, impression en 2 couleurs

Mode de fixation : utiliser des tiges à enfiler dans les fourreaux prévus à cet effet

Taille : 1,7m x 0,60m fourreau dans le haut de 8 cm de diamètre.

**Mobilier
(uniquement pour le
Parc)**

Banques



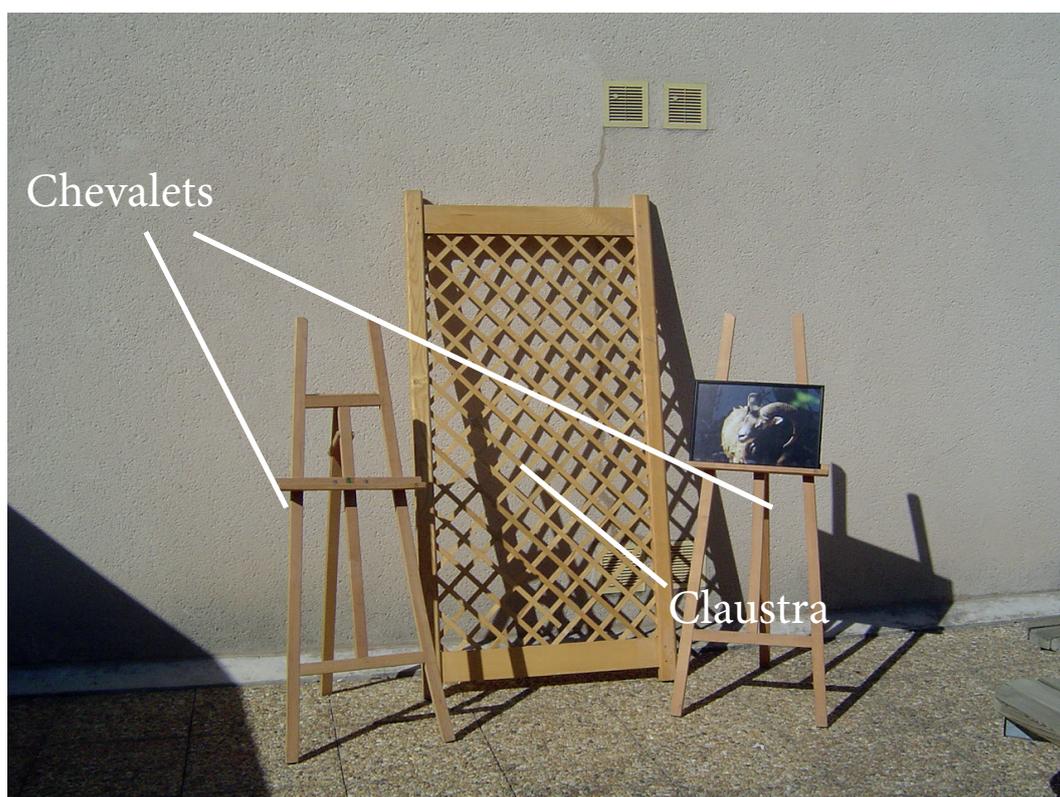
Nombre : 2 banques

Présentation : banque d'accueil en bois avec plateau amovible et piètement pliable

Mode de fixation : simplement posé au sol, plateau emboîté dessus

Taille : le plateau 1,40m x 0,55m et hauteur 0,70 m.

Chevalets et Claustra



Chevalets :

Nombre : 5 chevalets

Présentation : chevalet de peintre en bois

Mode de fixation : déplier un bras de derrière pour le faire tenir (blocage par vis papillons), support du cadre réglable en hauteur

Taille : 0,50m x 1,50m.

Claustras en bois :

Nombre : 10 claustras

Présentation : claustra en bois

Mode de fixation : fil de fer ou crochet de tuile sur le tressage bois, et claustra assemblable par connecteur en inox (connecteurs au nombre de : 2 à 3 tiges, 25 à 2 tiges et 7 à 1 tige avec 9 crochets, 9 petits crochets et 6 vis ; disposition en éventail, carré, croix...)

Taille : 1m x 1,95m.

Meubles d'exposition



Nombre : 4 meubles

Présentation : 1 meuble-caisse (sans vitrine) et 3 meubles avec vitrine (en matière transparente)

Mode de fixation : meubles en 1 seul bloc et les vitrines s'emboîtent

Taille :

- pour le meuble-caisse : 1,10m x 0,50m
- pour les 3 meubles-vitrines : 1m x 0,50m

Conditions de prêt des expositions

* Le prêt de matériel est à titre gratuit, et après une demande par écrit précisant la nature de la manifestation et les dates, une fiche de gestion est à retourner, dûment complétée et signée garantissant l'équipement ainsi que son utilisation.

* Le montage et le démontage de l'exposition sont effectués par un agent technique du Parc, et l'organisateur s'engage à la rendre en bon état à la fin de la période d'utilisation. Dans le cas où, au cours de cette période d'utilisation, celle-ci aurait subi des détériorations ou ne pourrait être retournée au Parc, l'organisateur s'engage soit à prendre en charge les frais de réparation correspondants, soit à la rembourser ou à la remplacer identiquement, au coût réel.